



Caen le 23 novembre 2021

SIMPLE, BASIQUE : LE SPIP N'EST PAS UN LIEU D'INTERPELLATION !

Le 15 novembre dernier, plusieurs collègues ont eu la surprise de voir un usager du SPIP menotté au milieu de la salle d'attente du SPIP, encadré par 4 policiers. Plusieurs autres usagers ont pu assister à cette scène.

L'arrestation de l'intéressé s'est déroulée en plein entretien avec son CPIP.

Le CGT-IP dénonce la mise en danger immédiate des personnels et des autres usagers présents.

Comment parler de relation de confiance quand chaque entretien au SPIP peut se transformer en arrestation ? Comment rétablir le lien avec l'utilisateur après son arrestation ?

Il semble qu'aucune autorité responsable de cet événement (Direction du SPIP ? SAP ? Parquet ? Autorité de Police?) ne se soit posée ces questions fondamentales liées à nos missions. Tout comme le fait de mettre des professionnels et des usagers en danger.

Jamais les personnels du SPIP n'ont eu communication d'une procédure à suivre lorsqu'ils ont connaissance qu'une interpellation est envisagée. Dès lors, chacun fait seul des choix, sans être certain qu'on ne pourra pas lui reprocher des choses a posteriori.

C'est à notre Direction de rappeler aux autorités que le SPIP n'est pas un lieu d'arrestation !

La CGT-IP exige qu'aucune interpellation ne soit réalisée dans les services ou à proximité immédiate de ceux-ci (comme rappelé par le cabinet du Garde des Sceaux en 2015) et que ceci soit immédiatement communiqué aux différentes autorités.

La CGT-IP demande également que ce sujet soit mis à l'ordre du jour du prochain Comité Technique Local.

La CGT Insertion Probation

UFSE-CGT 263, rue de Paris – case 542 – 93514 Montreuil Cedex

Téléphones 01.55.82.89.69 ou 01.55.82.89.71 – Courrier électronique : spip.cgt@gmail.com

<http://www.cgtspip.org/>